

## PROCES VERBAL

### Conseil Municipal du 08 Février 2024

L'an 2024 et le 08 février à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, Mairie de Pamfou, sous la présidence de Pierre-François PRIOUX, le Maire.

**Présents** : Mesdames : CASTANO Nadège, MAIGNAN Fabienne, COUSIN Nicole, JOURDAN Patricia.  
Messieurs : PRIOUX Pierre-François, MEUNIER Dominique, BARAIZE Dominique, DUBOIS Jérémy, LE SQUER Yann, GUILLEMARD Philippe, MARTIN-LIMOUSIN Guy.

**Absents excusés** : Madame JUDET CHERET Camille (procuration à Nadège CASTANO), Madame BOUCHER Krystel (procuration à Pierre-François PRIOUX), Madame BOURGOIN Béatrice (procuration à Dominique MEUNIER), Monsieur GRANDI Marc (procuration à Patricia JOURDAN).

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 02/02/2024

**Date d'affichage** : 02/02/2024

**Secrétaire de Séance** : Mme Nadège CASTANO

**Objet des délibérations**

**SOMMAIRE**

- *Approbation du compte rendu de la séance du 07 décembre 2023,*
- *Marché de travaux « Construction d'une crèche multi-accueil »,*
- *Fixation du taux de promotion,*
- *Création d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles,*
- *Création d'un poste d'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,*
- *Numérotation de voirie ru des Caves,*
- *Questions diverses.*

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'annuler un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal : Fixation du taux de promotion. Le point a déjà été délibéré le 01 février 2016.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'ajouter deux points à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- DETR/DSIL 2024 – Demande de subvention pour la rénovation énergétique des bâtiments publics – Remplacement de la chaudière de la maison médicale – local chaufferie médecins » ;
- Contrat rural – demande de prolongation des délais de réalisation.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 décembre 2023**

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

## **Marché de travaux « Construction d'une crèche multi-accueil »**

réf: 08022024\_01

Le Maire informe que la commission des Marchés Publics s'est réunie le 30 janvier dernier pour désigner les entreprises qui réaliseront les travaux « Construction d'une crèche multi-accueil » sur la commune.

Après analyses des offres effectuées par l'architecte Architracks, la commission a décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 – VRD Terrassement :

DESIGN CONSTRUCTION ET RENOVATION (Evry-Courcouronnes) pour un montant total de 72 708 .12 € H.T. ;

- Lot 2 – Gros Œuvre :

BAGOT (Nemours) pour un montant total de 286 250.00 € H.T. ;

- Lot 3 – Charpente Couverture :

ECOBAT (Châtelet en Brie) / DEQUIROT (Chaintreaux) pour un montant total de 77 952.25 € H.T. ;

- Lot 4 – Platerie Isolation FP Menuiseries :

DESIGN CONSTRUCTION ET RENOVATION (Evry-Courcouronnes) pour un montant total de 73 921.80 € H.T. ;

- Lot 5 – Menuiseries Extérieures :

CHAMPAGNE METALLERIE (Sainte-Maure) pour un montant total de 41 125.36 € H.T. ;

- Lot 6 – Carrelages Faïences :

BEBA CONSTRUCTION (Noisy le Grand) pour un montant total de 12 500 € H.T. ;

- Lot 7 – Sols souples :

FELDIS LEVIAUX (Vert Saint Denis) pour un montant total de 12 500 € H.T. ;

- Lot 8 – Peinture Revêtement Muraux :

SINGH BATIMENT (Dammartin en Goële) pour un montant total de 12 600 € H.T. ;

- Lot 9 – Electricité CFO – CFA – SSI :

HARDELEC (Bourron-Marlotte) pour un montant total de 29 200 € H.T. ;

- Lot 10 – CVC :

AIRZEAU (La Rochette) pour un montant total de 54 700.00 € H.T. ;

- Lot 11 – Plomberie Sanitaire :

LT Plomberie (Châtelet en Brie) pour un montant total de 33 036.00 € H.T.

Le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce choix.

L'Assemblée, **VALIDE**, à l'unanimité, le choix des entreprises ci-dessus pour la réalisation des travaux de construction d'une crèche multi-accueil.

## **Création d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe des écoles maternelles**

réf: 08022024\_02

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles non complet soit 30.32 hebdomadaires à compter du 1er mai 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** la création :

- d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps non complet soit 30.32 hebdomadaires ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget principal 2024 les crédits correspondants.

#### **Création d'un poste d'agent technique principal de 2ème classe**

*réf: 08022024\_03*

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er mai 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** la création :

- - d'un poste d'agent technique principal de 2ème classe à temps complet
- de modifier ainsi le tableau des emplois.
- d'inscrire au budget principal 2024 les crédits correspondants.

#### **Numérotation de voirie Ru des Caves**

*réf: 08022024\_04*

Monsieur le Maire rappelle que l'Assemblée a délibéré le 16 novembre 2021 sur la numérotation de voirie et appellation de la zone artisanale du Ru des Caves.

Cette nomination de la zone artisanale du Ru des Caves concerne les parcelles suivantes C 1198, C 1183, C1182, C 1200, C 1355, C 1354, ZB 255, ZB 256, ZB 257, ZB 258, ZB 287, ZB 162 et C 1014.

Monsieur le Maire rappelle que cette zone Ru des Caves a deux accès possibles (avenue André Guédon et D605 avenue de la Libération).

La proposition validée est la suivante

- C 1198, C1183 et C 1200 : Rapid Market et Pamfood  
2 A de la Zone Artisanale du Ru des Caves - avenue André Guédon,
- C 1198, C1183 et C 1200 : Espace sellerie  
2 C et 2 D de la Zone Artisanale du Ru des Caves - avenue André Guédon,
- C 1355 appartenant SCI Lac Prin  
2 E de la Zone Artisanale du Ru des Caves - D605 avenue de la Libération,
- ZB 255 appartenant SCI Ru des Caves  
2 F de la Zone Artisanale du Ru des Caves – D605 avenue de la Libération.

Monsieur le Maire précise que la parcelle C 1182, SCI Ru des Caves, est au 4 avenue André Guédon. Il s'avère qu'il y a un double 4 avenue André Guédon.

Afin de rester cohérent sur la numérotation, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer le 2 G de la Zone Artisanale du Ru des Caves – D605 avenue de la Libération, à la parcelle C 1182.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire sur la numérotation de la parcelle suivante

- C 1182 : SCI Ru des Caves d'attribuer 2 G de la Zone Artisanale du Ru des Caves - avenue André Guédon.

**DETR/DSIL 2024 – Demande de subvention pour la rénovation énergétique des bâtiments publics – Remplacement de la chaudière de la maison médicale – local chaufferie médecins »**

réf : 08022024\_05

L'objectif principal de ce projet est de remplacer la chaudière de la maison médicale. Afin de mettre en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR/DSIL 2024.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	1569.80 €	20.00 %
Emprunts	€	%
<b>Sous-Total autofinancement</b>	<b>1 569.80 €</b>	<b>20.00 %</b>
Union européenne	€	%
Etat – DETR 2024	6 279.20€	80.00 %
Etat – autre (à préciser)	€	%
Conseil régional	€	%
Conseil départemental	€	%
<b>Sous-Total subventions publique*</b>	<b>6 279.20 €</b>	<b>80.00 %</b>
<b>Total H.T.</b>	<b>7 849.00 €</b>	<b>100.00%</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** l'opération de rénovation énergétique des bâtiments publics – Remplacement de la chaudière de la maison médicale – local chaufferie médecins » et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Contrat rural – Demande de prolongation des délais de réalisation**

réf : 08022024\_06

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a un contrat rural en cours qui porte sur les opérations suivantes :

- Mise en conformité et agrandissement de la salle des sports,
- Création d'un parcours de santé (opération terminée),
- Création d'une aire de jeux (opération terminée).

Vu la délibération n°28012021\_02 en date du 28 janvier 2021 approuvant les différents projets du contrat rural,

Vu les accords de la Région Ile de France et du Département de Seine-et-Marne pour nous soutenir dans ces travaux,

Vu les conventions financières qui ont ensuite été établies et signées avec les parties,

Considérant que dans le cadre des contrats ruraux, les opérations doivent être terminées dans les trois ans suivants la notification des subventions,

Considérant que l'opération, relative à la mise en conformité et agrandissement de la salle des sports risque de ne pas être terminée dans les délais impartis,

Compte tenu de la résiliation du marché public avec MCV Rénovation, attributaire de plusieurs lots, la Commune a été dans l'obligation de relancer un marché pour les lots concernés. Par conséquent, les travaux de cette opération ont été retardés.

Après avoir pris contact auprès des services du Département de la Seine-et-Marne, ces derniers ont pris note de la situation et nous ont indiqué qu'un dossier de demande de prolongation de 6 mois du contrat rural et de ses subventions doit leur être adressé ainsi qu'aux services du Conseil Régional d'Ile de France.

Il revient au conseil municipal, de solliciter auprès des instances la prolongation de délai de validité du contrat rural.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE** le Conseil régional d'Ile-de-France,

**SOLLICITE** le Conseil départemental de Seine-et-Marne,

afin de demander une prolongation de validité de six mois du contrat rural, compte tenu du fait que l'opération mise en conformité et agrandissement de la salle des sports ne sera pas terminée au mois de septembre 2024.

**Question publique :**

En réponse à la question sur les subventions en ce qui concerne le renouvellement du système de chauffage des bâtiments communaux, Monsieur le Maire précise que les subventions sollicitées sont dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

La séance s'est levée à 19h39.

A Pamfou, le 02 Avril 2024

La secrétaire de séance,  
Nadège CASTANO.



Le Maire,  
Pierre-François PRIOUX.